

**SNUDI FO 13**



# L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13  
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu  
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 11175 06275  
Imprimé au siège

Bulletin n°154

1 euro

mai-juin 2016

Déposé le 22/ 06/ 16

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale des syndiqués (congrès départemental) du SNUDI-FO des Bouches du Rhône du vendredi 10 juin 2016

■ **Soixante-dix-sept adhérents** ont participé à cette assemblée générale.

■ **Franck Neff, secrétaire départemental**, a introduit le congrès par un complément oral au rapport d'activité avant d'ouvrir la discussion. Il a analysé le contexte général et mis en évidence le fondement commun entre le projet de loi travail et les mesures dans la fonction publique et l'éducation nationale : remplacer les droits collectifs des salariés par des droits individuels définis localement, casser le code du travail, les statuts, les obligations de service.

Cette politique destructrice est générale et la bataille pour le retrait de la loi travail est intimement liée à la bataille pour toutes les revendications spécifiques ou particulières.

Il a présenté l'activité du syndicat et de ses représentants du personnel, de ses délégués, soulignant l'enjeu de l'indépendance et de la construction à poursuivre du SNUDI-FO 13.

■ **Lors de la discussion**, les **interventions des participants** ont été très diversifiées : question de la bataille contre le projet loi travail et des perspectives pour gagner le retrait, problèmes rencontrés au quotidien, les conditions de travail en REP+, pointe avancée de la loi de refondation, revendications pour les postes de psychologues scolaires et de l'enseignement spécialisé, conséquences désastreuses des rythmes scolaires, carence de remplacements, Atsem en nombre insuffisant ou non présentes du fait de la réorganisation de leur service pour les rythmes scolaires, la question du projet d'école expérimental dans les Bouches du Rhône et la demande de son abandon par le SNUDI FO, ...



A la tribune

... Suite en page 4



Rapport du secrétaire départemental



Intervention du secrétaire général de l'UD FO 13



Intervention du secrétaire national du SNUDI FO

# La motion adoptée par le congrès du SNUDI-FO 13

**Les syndiqués présents au congrès du SNUDI-FO 13 du 10 juin 2016 s'adressent aux instituteurs et professeurs des écoles du département :**

Notre congrès se tient alors que dans tout le pays, après 3 mois de bataille, la mobilisation continue, les grèves et blocages se multiplient : routiers, pilotes de l'aviation civile, cheminots, travailleurs des raffineries et de la pétrochimie (Total la Mède et Inéos, Lavéra), dockers, RTM, ... Les salariés, les étudiants, les lycéens, avec leurs organisations syndicales CGT, FSU, FO, SOLIDAIRES, UNEF, UNL et FIDL, exigent le retrait du projet de loi Travail.



**Avec eux, nous n'acceptons pas le déni de démocratie que représente l'utilisation du 49-3 par le gouvernement.**

**Avec eux, nous n'acceptons pas les provocations et la répression organisées par le gouvernement contre les salariés et la jeunesse en grève et en manifestation contre la loi travail.**

Nous, 77 professeurs des écoles réunis en congrès du SNUDI-FO 13, apportons donc tout **notre soutien et notre totale solidarité à tous les salariés en grève.**

Nous partageons l'appel à la manifestation du 14 juin de l'UD FO 13 : *"C'est ce gouvernement qui bloque le pays avec le MEDEF, la CFDT et l'UNSA. La majorité qui veut le retrait de la loi travail c'est nous ! La démocratie c'est nous ! TOUS EN GRÈVE jusqu'au retrait de la loi travail !"*

**Certains tentent de diviser et de camoufler la réalité en prétendant que les fonctionnaires ne seraient pas concernés.**

Or le gouvernement a intégré au projet de loi Travail un article lui permettant de définir par ordonnances, l'application du Compte Personnel d'Activité aux fonctionnaires. **Le CPA, qui substitue un compte personnel aux droits collectifs, détruit de fait le statut de la Fonction Publique et tous les statuts particuliers.** Cette loi inverse la hiérarchie des normes pour que les accords locaux l'emportent sur la loi et les règles et droits nationaux.

N'est-ce pas cette logique de la primauté du droit local sur le droit national qui commence à se mettre en place dans l'Éducation Nationale avec la réforme des rythmes scolaires et ses Projets Educatifs Territoriaux, éléments clé de la territorialisation de l'école de la République, où chaque maire décide maintenant des horaires hebdomadaires de travail des enseignants et bientôt du nombre de semaines annuellement travaillées ? Avec toutes les conséquences auxquelles nous sommes confrontés à **des élus politiques locaux qui, opposant le PEDT au code de l'éducation, multiplie les tentatives d'intrusion dans les écoles publiques** (définition locale des horaires de classe, utilisation des locaux scolaires, et particulièrement des salles de classe, organisation de l'APC, mais aussi contenu de l'enseignement).

N'est-ce pas cette inversion de la hiérarchie des normes, que l'on retrouve aussi dans la réforme du collège ? En octroyant une "enveloppe" dite stratégique, correspondant à 20% d'une dotation, c'est le renforcement de l'autonomie des établissements au détriment des enseignements définis dans des programmes nationaux.

N'est-ce pas ce que la Ministre tente de nous imposer en **prévoyant de modifier le décret de 2008** définissant nos obligations de service, en y **ajoutant des "missions", en forfaitisant les 108h** (pour

préparer les 1607h de la Fonction Publique), qui deviendraient ainsi adaptables, modulables en fonction des projets d'école, des PEDT, des situations territoriales et des choix des collectivités ?

Il s'agit de fait de **la remise en cause des statuts particuliers des PE et des professeurs agrégés et certifiés** qui définissent que les uns enseignent pendant 24h à des écoliers et les autres 15 ou 18h dans leur discipline à des élèves de collège et lycée. Et tout cela au moment où la ministre de la fonction publique publie un rapport sur le temps de travail des fonctionnaires.

Aux garanties statutaires définies nationalement par décret, ce projet oppose la définition locale des obligations réglementaires de service définie par le chef d'établissement ou le conseil d'administration. A la liberté pédagogique individuelle dans le cadre de programmes et horaires nationaux, il oppose l'obligation de s'insérer dans des projets pédagogiques locaux.

De la même manière, avec **le protocole PPCR**, la ministre prépare l'accentuation **du salaire au mérite** et la suppression de l'avancement au choix et au grand choix pour généraliser au plus grand nombre le passage à l'ancienneté en tentant, de plus, de supprimer la notation (contestable en CAPD) pour y substituer **une évaluation définie localement** (en relation avec les PEDT).

**Ainsi, obtenir le retrait de cette loi est non seulement nécessaire mais serait un point d'appui très important pour obtenir satisfaction sur toutes les revendications que ce soit les salaires, les postes et l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires ou celle du collège et de toutes les contre-réformes nocives.**

Le mardi 14 juin, les enseignants des écoles du département répondront à l'appel à la grève et plusieurs d'entre eux se joindront à la délégation des Bouches du Rhône qui montera à Paris pour participer à la manifestation nationale des salariés de toute la France pour le retrait du projet de loi du travail à l'appel de



FO, CGT, FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL.

**Le 14 juin c'est la grève interprofessionnelle, la manifestation nationale face au gouvernement autour d'une exigence unique :**

**" Ni amendable, ni négociable !**

**Retrait du projet de loi El Khomri ! "**

**Mais si le gouvernement ne recule pas le 14 juin, après 9 journées de grève et de manifestation, les personnels de l'école Longchamp n'ont-ils pas raison quand ils nous écrivent : " Pour nous, seule la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi, appelée par les organisations syndicales, permettra désormais de faire reculer le gouvernement. "**

**Réunissons-nous dans toutes les écoles, les arrondissements, les secteurs ou les communes, pour en discuter. Réunissons-nous pour définir ensemble les revendications locales en matière de postes ou de classes, de défense de nos conditions de travail et notre liberté pédagogique contre toute ingérence ou pression.**

**Tous en grève interprofessionnelle le mardi 14 juin pour le retrait de la loi El Khomri !**

**Renforçons le syndicalisme indépendant en rejoignant le SNUDI-FO !**

*Adopté à l'unanimité, le 10 juin 2016*



**Sommaire :**  
P 1 et 4 : Compte-rendu congrès  
P 2 et 3 : Motion adoptée  
P 4 : adhésion



■ **Les interventions de nos invités** ont été appréciées : Franck Bergamini, **secrétaire de l'Union Départementale des syndicats FO 13** a donné des éléments au plan interprofessionnel ; Sébastien Puch, **secrétaire du SNFOLC 13** (Lycées et Collèges) et Sauveur D'Anna **secrétaire du SNETAA FO 13** (enseignement technique) ont illustré la convergence des contre-réformes dans l'Education Nationale et de nos revendications ; Gabrielle Joseph, **secrétaire adjoint du SNUDI-FO 04**, a relaté des exemples de son département ; Norbert Trichard, **secrétaire général du SNUDI-FO national**, a donné des exemples de la dislocation de nos statuts et de l'école de la république, dans d'autres départements, les reliant à la question de la loi travail.

■ Un apéritif et un buffet étaient organisés pour la **pause de mi-journée**, moment apprécié de convivialité et d'échanges informels.

■ **Jean-Philippe Blondel, trésorier départemental**, a fait état avec précision des finances du syndicat. La commission de contrôle des comptes a donné quitus pour l'exercice comptable 2015.



■ **Le rapport d'activité et le rapport de trésorerie** ont été adoptés à l'unanimité.

**Le nouveau conseil syndical** a été élu (avec plusieurs nouveaux camarades), et les commissaires aux comptes reconduits dans leur mandat. **La délégation de cinq membres aux congrès nationaux** de la fédération et du syndicat en octobre prochain, décidée en conseil syndical a été présentée à l'assemblée générale.

■ **Une motion, appel aux collègues du département**, a été adoptée à l'unanimité (voir pages centrales). Elle s'inscrit dans l'urgence du combat pour le retrait du projet de loi travail et rappelle les revendications contre toutes les mesures destructrices de notre statut et de nos conditions de travail. Elle est le socle du mandat du SNUDI-FO 13.

**En conclusion, une Assemblée Générale qui a conforté la mobilisation du SNUDI-FO 13 pour la défense des revendications et réaffirmé la volonté de développement du syndicat.**

## SNUDI FO 13 – Carte 2016

Si ce n'est déjà fait ... renouvelez votre adhésion pour la carte 2016 !

- Renvoyer fiche remplie et règlement à : SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille
- Chèques à l'ordre "SNUDI FO" / Encaissement en 2016, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2016
- Réduction d'impôt : réception début 2017 d'un reçu à joindre à la déclaration des revenus de 2016.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				<b>121 €</b> (8,25)	<b>124 €</b> (8,5)	<b>127 €</b> (8,75)	<b>133 €</b> (9,25)	<b>139 €</b> (9,75)	<b>145 €</b> (10,25)	<b>160 €</b> (11,5)	<b>172 €</b> (12,5)
Prof. Ecoles	<b>77 €</b> (forfait stagiaire)		<b>127 €</b> (8,75)	<b>139 €</b> (9,75)	<b>145 €</b> (10,25)	<b>151 €</b> (10,75)	<b>157 €</b> (11,25)	<b>172 €</b> (12,5)	<b>184 €</b> (13,5)	<b>196 €</b> (14,5)	<b>208 €</b> (15,5)
Hors Classe	<b>166 €</b> (12)	<b>184 €</b> (13,5)	<b>196 €</b> (14,5)	<b>208 €</b> (15,5)	<b>220 €</b> (16,5)	<b>232 €</b> (17,5)	<b>244 €</b> (18,5)				

**Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité**

Retraité : 77 €

EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base .....+ Majoration .....= .....€

Nom et Prénom .....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable : .....

e – mail : .....

Fonction, Ecole, Commune : .....

.....à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

**NOUVEAU** : Une assurance juridique « vie professionnelle » MACIF est désormais incluse dans votre adhésion. Elle protège juridiquement les adhérents dans l'exercice de leur fonction face à l'employeur ou face à un tiers (ex :parents).